

# Alliance



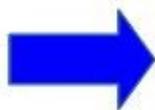
## Comité Technique Local du 4 avril 2017

Ce C T L s'est tenu dans les locaux de la Direction Départementale – Immeuble Brassart. Il a débuté à 9 h 30 et s'est terminé à 16 h 00. La présidence a été assurée par M. Michel Roulet, directeur des Finances Publiques du Pas de Calais , le secrétariat par M. Didier Vermersch et le secrétariat-adjoint par l'Alliance Unsa – Cftc en la personne de M. Jean-François Waille.



- 1°: Procès verbaux des CTL des 24 novembre 2016, 2 décembre 2016, 5 et 17 janvier 2017
- 2°: Arrêté portant sur la désignation des comptables des SPF-E pour l'établissement d'avis de mise en recouvrement
- 3°: Bilan des campagnes IR et recouvrement 2016
- 4°: Dispositif de la campagne IR/TH 2017
- 5°: Présentation du nouveau référentiel Marianne
- 6°: Bilan de la Campagne des Comptes de gestion 2016
- 7°: Bilan sur la réorganisation de la mission juridictionnelle
- 8°: Questions diverses

Organisations  
syndicales participant à  
ce Comité



Organisations  
syndicales ayant  
boycotté ce Comité



Les représentant(e)s de  
l'Alliance UNSA – CFTC  
DDFiP Pas de Calais



Nathalie Jeamart	Lens Municipale	Experte
Christine Duval	PCE Lens	Experte
Jean-François Waille	Trésorerie de Beuvry	Titulaire
Gabriel Gaillard	EDR	Titulaire



## Procès verbaux des CTL des 24 novembre 2016, 2 décembre 2016, 5 et 17 janvier



Nous n'avons rien à ajouter à ces P V. Nous avons donc voté pour leur approbation.



## Arrêté portant sur la désignation des comptables des SPFE pour l'établissement d'avis de mise en recouvrement



Il est donc défini qu'un comptable, désigné par arrêté, peut établir l'avis de mise en recouvrement des droits et pénalités dus à raison d'une déclaration ou d'un acte qui a été ou qui aurait dû être reçu par un service chargé de la publicité foncière ou un service chargé de l'enregistrement.

Des arrêtés désignent, au fur et à mesure de la mise en place de nouveaux SPFE et SDE, lesdits comptables.

Concernant le département du Pas-de-Calais, les services des impôts des entreprises désignés sont :

- Le SIE d'ARRAS
- Le SIE de BETHUNE
- Le SIE de BOULOGNE SUR MER

La Direction stipule que chacun de ces services aura une compétence départementale.

La liste des SIE étant fixée par arrêté ministériel, le choix opéré ne pourra plus être modifié, comme c'était le cas jusqu'alors, par décision du DDFiP publiée au recueil des actes administratifs du département.

La Direction a mis ce point de l'ordre du jour en « Pour avis », ce qui signifie donc qu'elle soumettra ce point aux votes des organisations syndicales. Une fois de plus, c'est totalement incohérent. En effet, la mise en place des services de publicité foncière et d'enregistrement (SPFE) et des services départementaux d'enregistrement (SDE) a été faite selon une instruction nationale. Nous n'allons donc pas émettre un vote, qu'il soit positif ou négatif, sur un point défini par une instruction. Une fois de plus, nous ne comprenons pas la position de la DDFiP du Pas de Calais quand elle inscrit à l'ordre du jour des points totalement interchangeables par définition. Peut-on imaginer une telle situation ? Chaque instruction de la DGFIP serait alors soumise aux votes des Organisations syndicales.

**Donc, dans ces « très bizarres » conditions, et pour rester dans notre position d'Organisation syndicale responsable, nous avons refusé de participer au vote.**



## Bilan des campagnes IR et recouvrement 2016



Les horaires des SIP n'ont pas été modifiés. Une ouverture exceptionnelle a néanmoins été assurée dans les SIP le mercredi 18 mai après-midi, date limite de dépôt des déclarations papiers.

Il convient de noter que 6 volontaires du service civique ont été accueillis à la DDFIP du Pas de Calais pour une période de 8 mois du 4 avril 2016 au 3 décembre 2016 et ont pu participer à la campagne IR 2016. Leur mission était d'assurer des tâches de médiation et d'accueil des usagers et d'apporter une aide à la familiarisation et à l'utilisation des services en ligne.

Au total les services ont bénéficié de 76 semaines d'auxiliaires en renfort sur la campagne IR 2016. Il faut également noter que le taux de paiement dématérialisé des impôts des particuliers a augmenté pour atteindre 58,61 % au 31/12/2016. Ce taux était de 55,33 % au 31/12/2015.

**Les suppressions d'emplois incessantes dans notre département ont un impact réel sur les collègues chargés de l'accueil au cours de cette période de campagne. Il est de plus en plus difficile pour eux de gérer le public, de plus en plus nombreux.**



## Dispositif de la campagne IR/TH 2017



La direction nous a informé que l'organisation de la campagne de 2017 sera notamment marquée par la poursuite de la généralisation de la déclaration en ligne, qui concernera les usagers dont le revenu fiscal de référence de 2015 excède **28 000 €** et dont la résidence principale est équipée d'un accès à Internet. Selon toute vraisemblance, en 2017, la déclaration papier sera, pour la première fois, minoritaire.

Mais la campagne 2017 verra aussi les premiers effets de la mise en œuvre de la réforme du Prélèvement À la Source (PAS) : fiabilisation des états civils, collecte des coordonnées bancaires, **adaptation en conséquence des formulaires papier...**

**Pour beaucoup de collègues, et malgré les formations réalisées ces dernières semaines, le P A S reste parfaitement obscur. En d'autres termes, on ne sait réellement pas « où on met les pieds ». Le public risque donc d'être encore plus nombreux et inquiet que d'habitude. La DDFiP a pris quelques décisions en la matière, mais, qui au final, semblent bien légères.**( désignation d'un correspondant PAS dans chaque direction, mise en place d'une FAQ sur le site [prelevementsalsource.gouv.fr](http://prelevementsalsource.gouv.fr) et sur Ulysse et enfin, plus spécifiquement pour les usagers, création d'un numéro d'appel unique à compter de la campagne déclarative.)

Le calendrier de la campagne 2017 sera très proche de celui de l'année précédente afin de conserver l'équilibre entre le temps consacré à l'accueil et celui nécessaire au traitement des déclarations. Les premières déclarations seront remises aux services postaux le 4 avril, à raison de 20% des destinataires, le 5 avril à raison de 46% des déclarations et le 11 avril pour les 34% restants.

**Entre le manque cruel de personnel et l'arrivée du PAS, la mission de l'accueil du public par nos collègues chargés de cette mission capitale risque de devenir de plus en plus dure et compliquée**



## Présentation du nouveau référentiel Marianne



Le référentiel Marianne est un sujet parfaitement, uniquement et exclusivement technique ne mettant strictement rien en cause pour le devenir de nos services. C'est un sujet, certes très intéressant, mais, selon l'Alliance, il ne sert qu'à meubler le CTL, et surtout, le but recherché par la DDFiP est de se donner bonne conscience en croyant faire ainsi dans le dialogue social. **Mais, réellement, cela ne sert à rien du tout, même si ce point a été parfaitement bien décrit par la DDFiP 62.**

*Désolé pour Toi, Chère Marianne, mais, ce n'est pas Toi que nous visons,*

*mais ceux qui veulent que l'on T'évoque au cours d'un CTL.*

**la refonte du référentiel Marianne poursuit 4 objectifs :**

- 1 - Prendre en compte la transformation numérique des services
- 2 - Utiliser les retours des usagers pour améliorer la qualité de service
- 3 - Renforcer la participation des agents à la démarche qualité
- 4 - intégrer les dernières évolutions juridiques en matière de relations des usagers avec l'administration (en notamment les textes récents relatifs à la « saisine par voie électronique »)

Jusqu'au 31 décembre 2016, le référentiel Marianne s'appliquait à tous les services exerçant une mission fiscale et en contact avec le public, ainsi que toutes les trésoreries, sauf la trésorerie Amendes.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, ce périmètre s'étend aux services départementaux d'enregistrement ainsi qu'aux plate-formes d'assistance aux usagers (CIS, CPS et Centres de contact).

**Restent donc exclus du champ d'application du référentiel : les SPF et SPFE, les Trésoreries Amendes, les brigades de vérification et les services de Direction.**



## Bilan de la Campagne des Comptes de gestion 2016



La direction nous a fait parvenir un document de travail de bonne qualité qui évoque et définit parfaitement bien les difficultés rencontrées par les collègues travaillant dans le secteur gestion publique. **L'Alliance tient à saluer leur professionnalisme en la matière**, et cela, malgré, une fois de plus, les suppressions d'emplois dans notre département. Sur le fond, l'Alliance n'a rien à dire sur le rapport fourni par la DDFIP 62. Il est clair et précis.



## Bilan sur la réorganisation de la mission juridictionnelle



Une fois de plus, c'est en train de devenir une habitude, la direction inscrit à l'ordre du jour de ses Comités Techniques Locaux des points qui n'ont strictement, rien à voir avec l'objectif d'un CTL. Et comme d'habitude, elle se donne le sentiment de bien respecter le dialogue social, en faisant dans le monologue !!

La mission juridictionnelle ne regarde en rien les Organisations syndicales. Ce n'est qu'un sujet purement et exclusivement professionnel. C'est un peu comme si dans un avenir proche, la DDFIP nous présenterait lors d'un prochain CTL, le barème des charges sociales dues par les particuliers, ou bien, dans le secteur Gestion publique, le passage à la dématérialisation. Ces sujets ne rentrent pas dans les compétences d'un CTL.



## Questions diverses



**Concernant les futures restructurations dans nos services**, l'Alliance a défini au Directeur la possibilité d'un éventuel calendrier. Les élections présidentielles seront certes terminées courant mai, mais il est évident que le nouveau gouvernement ne sera réellement opérationnel qu'à la rentrée de septembre. Dans ces conditions, faire des projets de restructurations sur une période allant de septembre à décembre, soit 4 mois, nous paraît assez irréaliste, compte tenu d'un délai beaucoup trop court.

**Nous avons donc demandé au directeur de spécifier qu'il n'y ai pas de restructurations prenant effet le 31 décembre de cette année. Malheureusement, il n'a pas du tout acté ce fait, mais alors, pas du tout, et nous a dit qu'il nous tiendrait au courant de ses projets en la matière. Quand ? Aucune date de prévue. On peut donc s'attendre à tout, ou à rien... Merci pour la clarté, Monsieur le Directeur.**

**Création d'un protocole de caisse** sur le site de Saint Omer

**Réponse de la direction** : un projet d'étude et de création de protocole de caisse est en cours de préparation.